



# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMAIRE

## CCAS de Saint-Julien en Born

### CCAS :

#### Equilibre financier :

Pour 2022, Le Budget du CCAS est équilibré en dépenses et en recettes à **87.476,40 €** en fonctionnement et **372.395,86 €** en investissement.

La section d'investissement s'équilibre en inscrivant un nouvel emprunt de **270.000 €** pour permettre de financer la création de 2 nouvelles unités de vie pour lesquelles une enveloppe globale de **265.000 €** (frais d'études compris) a été inscrite au budget en dépenses d'équipements.

Ce projet, amorti sur 25 ans et limité à cette enveloppe est économiquement viable en fixant des loyers limités à 8€/m<sup>2</sup> et en obtenant un taux inférieur à 1,5%.

A ce jour la commune ne verse aucune subvention d'équilibre au CCAS mais prend à sa charge la confection et le portage des repas alors que le CCAS encaisse les recettes.

#### Endettement :

Courant 2022, la dette du budget du CCAS doit passer de 153.465,88 € à 407.991,50 € avec un nouvel emprunt inscrit au Budget et mobilisé de 270.000 € pour la création d'une nouvelle unité de vie.

Le CCAS n'a aucun emprunt toxique.

Il n'y a pas de ligne de trésorerie en cours au 01/01/2022.

#### La section de fonctionnement :

- le 011 « charges à caractère général » devrait passer de 21.374,19 € réalisés en 2021 à 25.000,00 € en 2022, essentiellement dû à l'inflation

- le 012 « charges de personnels » est prévu pour 5.000 €. Ce chapitre, permet de comptabiliser le temps nécessaire à la gestion du CCAS (secours, portage de repas, gestion administrative des unités de vie...)

- le 65 « charges de gestion courante » est prévu à hauteur de 55.023,25 € pour équilibrer le budget. Ce chapitre surestimé permet de conserver un excédent de fonctionnement reporté qui permettra de financer pour les prochaines années le besoin de financement dégagé par la section d'investissement

- Le chapitre 66 « charge d'intérêts » est prévu à hauteur de 1.453,15 €.

- Une prévision de 1.000 € est enfin prévu au chapitre 67 « dépenses exceptionnelles ».

- Les recettes de fonctionnement du CCAS sont globalement prévues stables par rapport à 2021.



- Les recettes du CCAS intègrent les loyers de la résidence Nérée pour 19.920 €, la tarification du portage de repas pour 20.000 € et de la téléalarme pour 2.800 €, les concessions de cimetières pour 200 € et des dons pour 500 €.

Les dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipements inscrites au BP 2022 devraient s'élever à 2650.000 €, études et travaux de construction de 2 unités de vie comprises et le remboursement de la dette à 15.474,38 €.

Ces dépenses pourraient être financées par emprunt à hauteur de 270.000 € et par virement de la section de fonctionnement hauteur de 101.895,86 €.

En conclusion, le Budget 2022 du CCAS de Saint-Julien en Born s'équilibre comme suit :

**Budget Annexe CCAS 2022**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section Fonctionnement</b>	87.476,40 €	87.476,40 €
<b>Section Investissement</b>	372.395,86 €	372.395,86 €
<b>Total</b>	459.872,26 €	459.872,26 €